

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue par conférence téléphonique, le deuxième (2e) jour de juillet 2020, à 16 h 33, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson, les conseillers et conseillères suivants : Madame Carole Hubert-Ruel, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absent : Monsieur Marco Périgny, conseiller.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

02 Résolution pour la tenue de la séance à huis clos

2020-07-122

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire est renouvelé jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

– Adoptée –

03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-07-123

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Résolution pour la tenue de la séance à huis clos
- 03 Adoption de l'ordre du jour
- 04 Adoption du règlement numéro 296A-2018 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de voirie dans le rang Sud

- 05 Modification à la résolution numéro 2020-06-117, dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19
- 06 Entériner la signature du plan de lotissement des lots des rues Crête et Gervais
- 07 Questions
- 08 Levée de la séance

— Adoptée —

04 Adoption du règlement numéro 296A-2018 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de voirie dans le rang Sud

2020-07-124

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 296A-2018 a été présenté et que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 23 juin 2020;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

D'adopter le règlement numéro 296A-2018 décrétant une dépense de 2 789 017 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux de voirie dans le rang Sud.

- Adoptée -

05 Modification à la résolution numéro 2020-06-117, dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19

2020-07-125

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

ATTENDU QUE l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyée par : Mme Diane Jacob

Et il est unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil de la municipalité de Hérouxville confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Cette résolution modifie la résolution numéro 2020-06-117.

— Adoptée —

06 Entériner la signature du plan de lotissement des lots des rues Crête et Gervais

2020-07-126

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'entériner la signature du plan cadastral préparé par M. Claude Lahaie, arpenteur-géomètre sous les minutes numéro 3221, dossier C-2587.

- Adoptée -

07 Questions

Aucune question relative à la présente

08 Levée de la séance

2020-07-127

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de lever la séance à 17 h 04.

— Adoptée —